

## INTRODUCTION

La Mauritanie est un pays particulièrement vulnérable aux risques de catastrophes telles que les sécheresses et les inondations. Dans le contexte du changement climatique, le pays a connu ces dernières années des événements environnementaux extrêmes se matérialisant par des sécheresses prolongées, des inondations et des feux de brousses ravageant d'importantes surfaces de terres agricoles.

Face à cette situation et à une menace toujours présente, il est devenu urgent de prévenir ces catastrophes et de renforcer la capacité des différents acteurs intervenant dans la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes à faire face aux menaces. C'est dans ce cadre que dans le projet visant la réduction des risques de catastrophes, financé par la protection civile et l'aide humanitaire de l'Union Européenne, un réseau d'informateurs clés (au niveau communautaire) et un système d'alertes précoces sur les risques de catastrophes ont été mis en place au niveau de dix villages de la moughataa (département) de Bassikounou et de dix autres dans la moughataa de Adel Bagrou. Ces informateurs clés remontent les informations (alertes météo, risques de sécheresses, etc.) vers un point focal des alertes qui se charge de vérifier la véracité et la pertinence de l'information avant d'en informer les services techniques compétents.

## MÉTHODOLOGIE

Ce système d'alerte précoce (SAP) communautaire a pour objectif d'informer les communautés et les autorités sur les menaces liées aux aléas naturels afin d'en atténuer les impacts.

La méthodologie utilisée repose sur :

### 1. L'identification des zones de couverture géographique

À travers des rencontres avec les autorités locales et les services techniques, deux moughataas (départements) ont été identifiés au niveau de la wilaya (région) du Hodh Ech Chargui, comme étant les moughataas les plus exposées aux risques de catastrophes. À la suite de cela, dix villages ont été priorisés au niveau de chaque moughataa comme étant ceux les plus exposés aux risques de catastrophes.

### 2. La reconnaissance des risques dans ces zones géographiques

Après l'identification des zones de travail dans les moughataas de Bassikounou (Lemghayss, Boulingala, Ehssey Lebyadh, Lagdaf, Medalla, Kindierla, Boyziya, R'ken, Ehel Ahmedou et Bir Elbarka) et **d'Adel Bagrou** (Bouglia, Miborye Delleh, Mbaratt Erme, Lemgahayss, Agourare, Massgoule Lebyadh, Ehel Berbare, Goubiye, Dar Naim Ezmarrigue et Leguayde), **des entretiens ont été menés avec les autorités locales, chefs de villages et représentants de communauté ont été menés dans chaque village** afin d'identifier les événements qui surviennent dans ces localités. Les événements relevés sont majoritairement les suivants : les feux de brousses, les fortes températures, les sécheresses et les inondations.

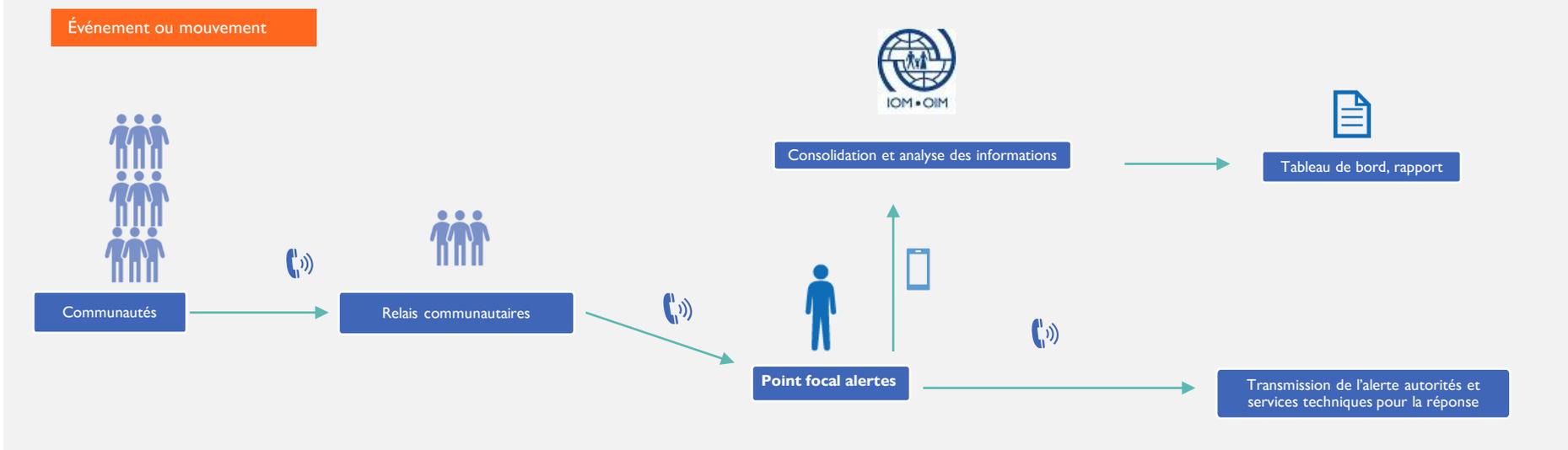
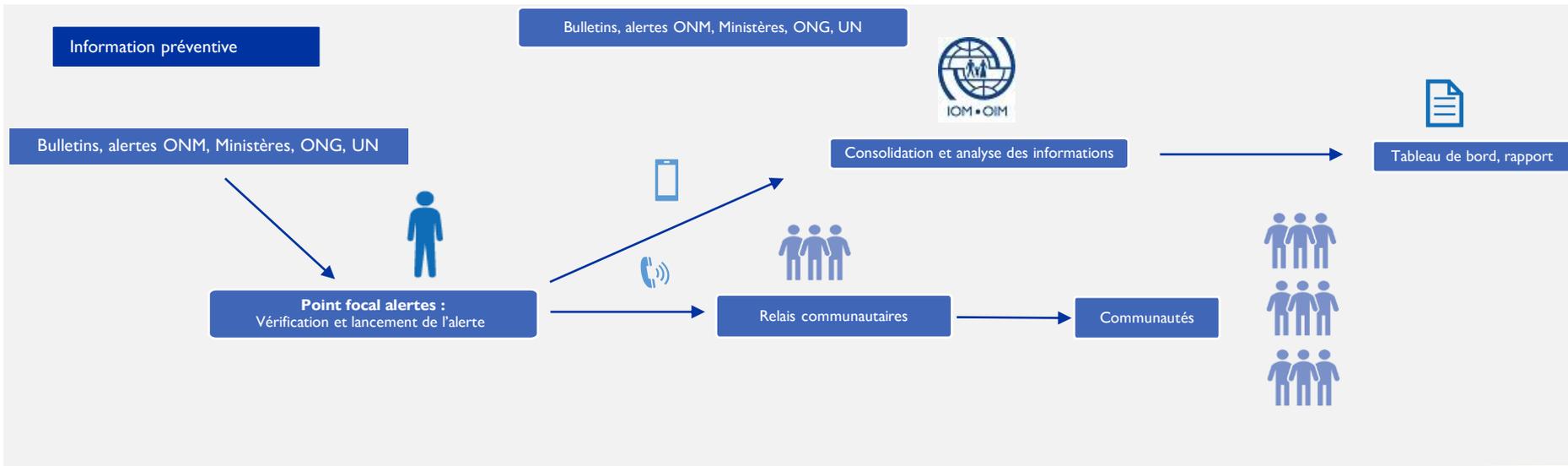
### 3. La mise en place d'un SAP pour la réduction des risques liés aux catastrophes

Après reconnaissance des risques auxquels les zones de couverture sont exposées, un système d'alerte précoce communautaire (basé sur les individus et les communautés) a été mise en place afin d'informer les populations sur les menaces, mais également afin de documenter les événements liés aux aléas naturels, conflits agropastoraux ou maladies, survenus dans ces villages. Deux types d'informations sont partagées dans ce SAP :

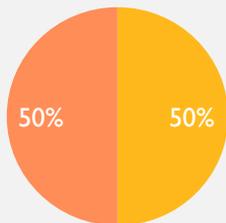
- **Informations préventives**: Les informations préventives partagées aux communautés telles que les bulletins provenant de l'office national de la météorologie (ONM), du ministère de l'élevage, du ministère de l'environnement, d'Action contre la faim (ACF) ou du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Ce partage d'information passe par un point focal des alertes (PFA) qui est chargé de collecter l'ensemble des alertes qui concernent ces localités. Par la suite, le PFA partage rapidement ces alertes à des relais communautaires formés sur l'identification des menaces et qui sont en relation avec les communautés pour un partage rapide de ces informations vers ces derniers.
- **Événements** : les événements survenus dans les localités identifiées et principalement liés aux aléas naturels tels que les feux de brousse, les inondations, les sécheresses ou les vagues de chaleur ou de froid.. Les informations sur ces événements permettent, entre autres, de mieux connaître les capacités des populations à répondre aux événements et à évaluer la réponse des autorités. Elles servent également à collecter des informations permettant de veiller à la survenue de nouveaux risques non-identifiés lors de la phase de cartographie des risques. Les informations sur les événements liés aux aléas naturels sont partagées par les relais communautaires à un point focal des alertes (PFA) chargé de vérifier si les autorités ont déjà été informées des événements pour les événements nécessitant une réponse par ces derniers. Ainsi, si les autorités n'ont pas été auparavant informées, elles le seront par le biais des PFAs. Enfin, les PFAs sont également chargés de consolider toutes les informations liées aux événements dans une base de données pour des raisons de documentation.

En plus, étant donné que les aléas climatiques peuvent être source de conflit, un **mécanisme d'alerte sur les mouvements massifs**, précoces ou tardifs de transhumants a été introduit dans ce SAP durant le mois de juillet 2023 pour prévenir les conflits pouvant découler des aléas climatiques et à la mobilité.

### Processus de partage des alertes



**TYPE D'ALERTE**



■ Evènements ■ Mouvements

**TYPE ÉVÈNEMENTS**

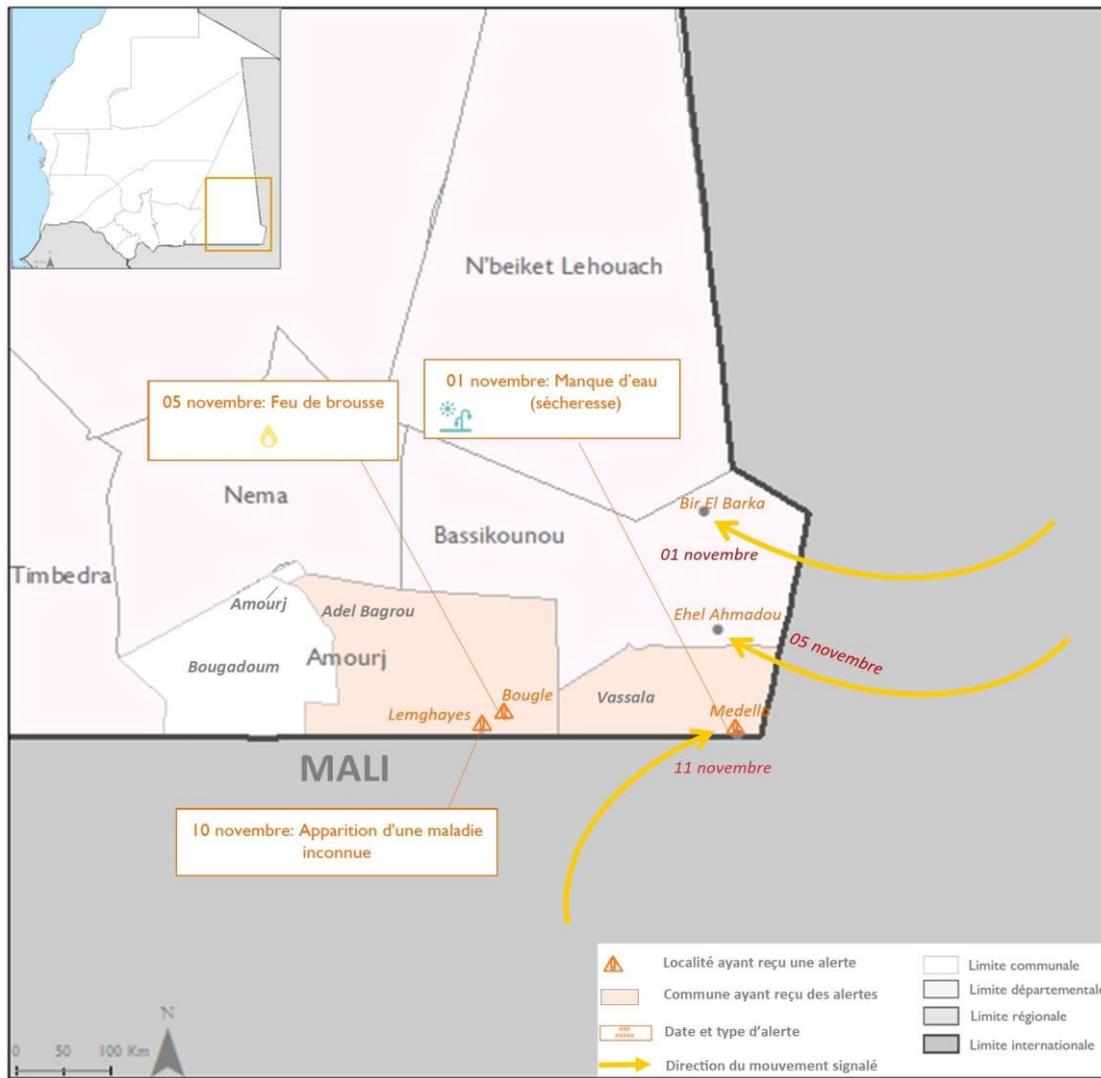


Durant le mois de novembre 2023, 6 alertes événements ont été rapportées par les relais communautaires dans le cadre du système d'alerte précoce. Elles concernaient 3 événements liés à des maladies d'animaux (33%), sécheresse (33%) et feux de brousse (33%) mais également, 3 mouvements massifs de transhumants ont été rapportés impliquant le déplacement de 1550 animaux accompagnés par 20 personnes.

Concernant les informations préventives provenant de l'Office National de la Météorologie (ONM), 20 alertes ont été partagées par l'OMN et concernaient principalement des tempêtes de sables pouvant affecter la visibilité dans les moughataas d'Adel Bagrou et de Bassikounou. Selon le type d'alertes, les informations ont été soit :

- **partagées aux communautés pour leur information et pour la préparation.**
- **remontées aux services techniques des ministères pertinents par le point focal des alertes.**

**CARTE: ALERTES ENREGISTRÉES DANS LES VILLAGES (MOUGHATAA DE BASSIKOUNOU ET D'ADEL BAGROU)**



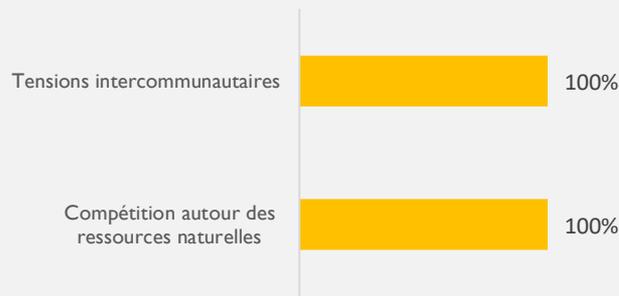
Cette carte est à titre indicatif seulement. Les représentations et l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent contenir des erreurs et n'impliquent aucun jugement sur le statut juridique d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières par l'OIM.

**ALERTES MOUVEMENTS**

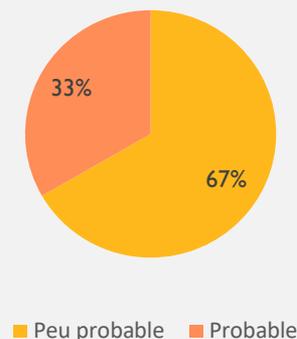
Type de mouvement



Conséquences probables (multiples réponses possible)



Probabilité que ce risque potentiel se concrétise



La totalité des mouvements observés concernaient des mouvements massifs transfrontaliers. Ces mouvements étaient principalement en partance du Mali et plus précisément des villages des régions de Gundam, Kidal et Nara au Mali. En effet, avec les situations d'insécurité à la frontière, il a été noté un afflux de retournés mauritaniens ainsi que de réfugiés qui étaient au Mali vers des localités de la wilaya du Hodh Ech Chargi et principalement dans la moughataa de Bassikounou.

Cet afflux de population pourrait entraîner des compétitions autour des ressources naturelles et potentiellement des tensions intercommunautaires entre ces différentes catégories de populations qui sont pour la grande majorité des éleveurs. En effet, selon le bulletin des mois de Octobre et Novembre 2023(\*) d'Action Contre la Faim (ACF), la situation de pâturage est acceptable dans la zone d'Aghor et Oum Avnadech mais avec les mouvements réguliers à cause de l'insécurité au Mali vers la zone cela pourrait impacter négativement les espaces herbacés vu la concentration d'animaux. En plus, il a été signalé dans le bulletin l'insuffisance des ressources en pâturage dans la zone de Adel Bagrou.

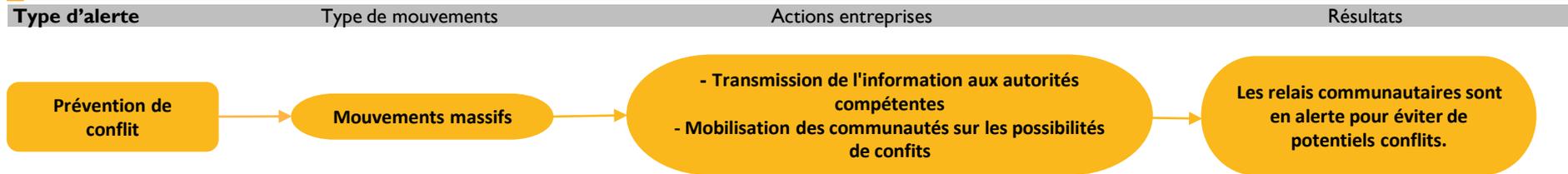
Toutefois, ces risques ont été jugés comme peu probable pour la majorité (67%) des mouvements enregistrés dans le système d'alerte précoce.

Ces alertes ont alors été partagées aux relais communautaires ainsi qu'aux volontaires afin qu'ils puissent sensibiliser davantage sur les risques de conflits.

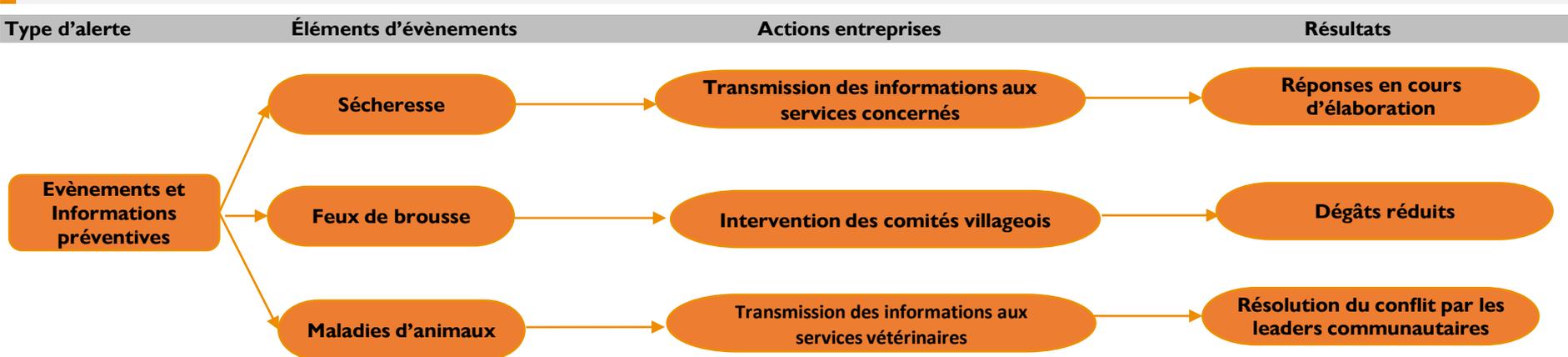
- <https://sigsahel.info/fr/2023/12/31/bulletin-de-surveillance-pastorale-de-la-mauritanie-octobre-novembre-2023/>

À la suite de la transmission des alertes par les relais communautaires au point focal des alertes ou vice versa (les informations préventives), des actions sont entreprises par différents acteurs locaux pour apporter une réponse dans le but d'éviter, atténuer ou apaiser une situation qui pourrait amener à une situation non-maitrisable. Ainsi, selon les types d'alertes, des actions sont entreprises pour y répondre.

**RÉPONSES AUX ALERTES « MOUVEMENTS »**



**RÉPONSES AUX ALERTES « ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS PRÉVENTIVES »**



Concernant les informations préventives liées aux catastrophes, les populations se préparent aux événements en regroupant le bétail dans des lieux sûrs afin de ne pas les exposer aux risques.

Etant donné que de mouvement massif a été noté, les relais commencent à sensibiliser les communautés sur les risques afin de minimiser les éventualités que ne se produisent.